



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/WP/136
10 janvier 2001

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Groupe de travail du plan à moyen terme
et du budget-programme

Trente-septième session

Genève, 15-19 janvier 2001

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE DU SYGADE

Note du secrétariat de la CNUCED

1. Création d'un fonds d'affectation spéciale du SYGADE

1. Dans sa décision 462 (XLVII), le Conseil du commerce et du développement a demandé au Secrétaire général de la CNUCED d'envisager de créer un fonds d'affectation spéciale pour le système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE) en vue d'assurer la viabilité financière de l'équipe centrale de ce programme, et de faire rapport au Groupe de travail à sa prochaine session sur les différentes options et modalités de fonctionnement de ce fonds.

2. Ayant examiné la question, le Secrétaire général a décidé de créer un fonds d'affectation spéciale du SYGADE afin d'assurer le financement de l'équipe centrale du programme SYGADE et ses activités, y compris la mise au point, la maintenance et l'application des logiciels, la formation à la gestion de la dette, ainsi que les activités de réseau.

3. Le Fonds d'affectation spéciale du SYGADE :

- a) Sera constitué pour la période allant de 2002 à 2005, et pourra être prolongé;
- b) Sera alimenté par des contributions directes renouvelables des donateurs, les fonds versés étant mis en commun;
- c) Comprendra la participation aux coûts des bénéficiaires;
- d) Fera l'objet d'un examen à mi-parcours (après deux années);
- e) Fera l'objet de discussions chaque année à l'occasion des réunions du Groupe consultatif du SYGADE.

4. Le Groupe consultatif du SYGADE exercera un rôle de supervision sur le Fonds d'affectation spéciale du SYGADE. Il sera important d'obtenir la participation aux travaux du Groupe de pays donateurs actuels et potentiels, ainsi que de pays bénéficiaires, par l'intermédiaire de représentants venant des capitales.

5. Des procédures de rapport appropriées seront établies. Un rapport annuel détaillé sera publié chaque année en mars et au moins deux mois avant la réunion du Groupe consultatif, de façon que ce rapport puisse être commenté et examiné à l'avance. Le rapport devra mettre en avant les réalisations et les résultats importants du programme, proposer des activités opérationnelles et décrire les besoins correspondants.

6. Un descriptif du Fonds d'affectation spéciale du SYGADE est en cours d'établissement, qui sera communiqué au Groupe consultatif du SYGADE avant sa prochaine réunion, prévue en juin 2001.

7. Dans ce contexte, il convient de rappeler que l'Assemblée générale des Nations Unies, dans une récente résolution consacrée au problème de la dette extérieure des pays en développement (A/Res.55/184), a souligné la nécessité de renforcer la capacité institutionnelle des pays en développement en matière de gestion de la dette et a demandé à la communauté internationale d'appuyer les efforts déployés à cette fin; elle a également souligné l'importance d'initiatives telles que le SYGADE et le programme de renforcement des capacités de la gestion de la dette.

2. Participation aux coûts des bénéficiaires

8. On se rappellera que le Groupe de travail avait décidé que des arrangements appropriés visant à assurer la viabilité financière de certains programmes étaient nécessaires, reposant sur i) les ressources du budget-programme; ii) les ressources pour l'appui aux programmes; iii) les ressources extrabudgétaires fournies par des donateurs; et iv) des redevances annuelles de maintenance. Il avait également été convenu que la viabilité financière dépendait d'une solution globale et intégrée, tenant compte de ces quatre sources de financement.

9. Les projets nationaux¹, qui sont le moyen par lequel le logiciel du SYGADE et les services de formation et services consultatifs correspondants sont fournis aux pays, ont très souvent contribué au financement de l'équipe centrale à Genève, à hauteur d'environ 300 000 dollars en 1998 et 1999. Cela a particulièrement été le cas pour l'adaptation, réalisée par des spécialistes des technologies de l'information, du logiciel à la situation de tel ou tel pays. Il est à noter que les améliorations du système réalisées pour un pays sont très souvent intégrées au logiciel standard et que dans ces cas, il est difficile de faire une distinction claire entre les coûts imputables à l'équipe centrale à Genève et les coûts imputables aux activités propres à un pays. En outre, certains projets nationaux contribuent au financement de l'équipe centrale, alors que le coût effectif des activités relatives au pays est inférieur aux dépenses encourues. Mais le contraire peut aussi se produire. En résumé, la pratique actuelle implique une participation aux coûts, mais sans que cela soit systématique et toujours cohérent. Pour remédier à cette situation et pour plus de transparence, le programme SYGADE commencera donc d'appliquer les directives pertinentes après que le Groupe consultatif en aura débattu.

10. En outre, le secrétariat de la CNUCED proposera aux pays bénéficiaires qui sollicitent un appui continu de la part du programme SYGADE après l'achèvement de leur projet national que ce soutien soit assuré par le biais de contributions directes au Fonds d'affectation spéciale du SYGADE; ces pays seraient ainsi pleinement associés aux travaux des réunions du Groupe consultatif du SYGADE.

3. Première réunion du Groupe consultatif du SYGADE (Genève, 16 novembre 2000)

11. Dans sa décision 462 (XLVII), le Conseil du commerce et du développement a recommandé au Secrétaire général de la CNUCED de constituer rapidement des groupes consultatifs pour différents programmes, dont le programme SYGADE; ces groupes seraient composés de représentants compétents des États membres intéressés, y compris de représentants de donateurs et de bénéficiaires actuels et potentiels, et du secrétariat; ils conseilleraient le Secrétaire général sur tout un ensemble de questions concernant ces programmes, s'agissant notamment des différentes possibilités d'en assurer la viabilité financière.

12. La première réunion du Groupe consultatif du SYGADE a eu lieu à Genève, le 16 novembre 2000; les représentants de bénéficiaires, de donateurs et du secrétariat de la CNUCED ont examiné différentes questions, dont les activités et le plan financier du programme pour les trois prochaines années.

¹ Il est à noter que ces projets sont financés par des donateurs bilatéraux et multilatéraux appliquant chacun ses propres politiques et procédures.

13. Si ce plan financier a été jugé généralement acceptable par les participants, le déficit de ressources, en particulier pour 2001, qui s'élevait à 600 000 dollars, a été jugé préoccupant. Il a également été noté que la capacité d'assurer la maintenance des installations dans les pays et des services continus de coopération technique était étroitement liée à la viabilité financière à long terme du programme.

14. Trois solutions possibles aux problèmes chroniques de trésorerie ont été présentées aux participants : réduire les effectifs de l'équipe centrale à Genève; augmenter les contributions des donateurs; et/ou accroître les contributions des pays bénéficiaires. Compte tenu de l'actuelle demande de services et de la charge de travail de l'équipe centrale, il a été convenu qu'il n'était pas souhaitable de réduire les effectifs de cette équipe. Il a donc été jugé nécessaire que les donateurs et les bénéficiaires accroissent leurs contributions.

15. Après discussion, il a été décidé :

a) Qu'un effort spécial serait fait par les donateurs bilatéraux pour combler le déficit financier pour 2001;

b) Qu'un fonds d'affectation spéciale renouvelable du SYGADE destiné à couvrir les dépenses de l'équipe centrale serait créé pour la période 2002-2005.

16. Le secrétariat de la CNUCED examine actuellement avec des donateurs les besoins financiers pour 2001. Les propositions concernant le Fonds d'affectation spéciale du SYGADE ont été présentées plus haut.

4. Décision du Groupe de travail

17. Le Groupe de travail est invité à prendre note des informations fournies dans le présent document.
